



**Compte Rendu
des CAPL mutations B
du 12 juillet 2016**

Deux CAPL étaient convoquées ce 12 juillet 2016 :

1. Examen du projet du mouvement spécial suite aux restructurations de services à effet au 01/01/2017 et au 01/02/2017.
2. Examen du projet de mouvement local suite au mouvement général de mutations à effet au 01/09/2016.

Suite à la lecture de notre déclaration liminaire (jointe en annexe), la Direction a réagi sur deux points :

- Elle constate une « divergence de point de vue » sur la nécessité des restructurations qu'elle juge appropriées, contrairement à la CGT.
- S'agissant des suppressions d'emplois, elle nous invite à nous adresser directement à la Direction Générale.

La Direction apporte ensuite les éléments suivants quant à la situation globale des emplois B dans le département :

Il existe 851 emplois de contrôleurs implantés en Gironde.

Suite au mouvement effectif au 01/09/2016, le tableau des emplois (TAGERFIP) fait apparaître un excédent de 20 emplois, soit, au total, 871 emplois de B.

Les emplois à temps partiel en Gironde représentant un « déficit » de 31 équivalents temps plein, le nombre total d'emplois s'élève donc à 840.

En conséquence, le solde net constaté par la Direction au 01/03/2017 s'élève à -11 B sur 851 emplois.

Pour comparaison, la Direction précise que le solde net pour les agents C au 01/09/2016 s'élève à - 45 emplois.

Nous avons indiqué à la Direction qu'en raison de l'absence accrue d'agents C, les charges de travail destinées à ces agents au sein des services étaient reportées sur les agents B. En conséquence, pour obtenir une situation convenable en terme de service public et de conditions de travail, il fallait recruter le nombre nécessaire d'agents C et B.

MOUVEMENT SPECIAL DES PERSONNELS AFFECTES DANS LES SERVICES DONT LES MISSIONS SONT TRANSFEREES VERS D'AUTRES STRUCTURES

Pour rappel , les restructurations à l'origine de ce mouvement spécial sont les suivantes :

RESTRUCTURATIONS AU 01/09/2016 :

- Création des PCRCP (Pôles de Contrôle Revenus / Patrimoine) :

- pôle à la Cité administrative à Bordeaux
- pôle à Mérignac
- une antenne à Arcachon pilotée par le pôle de Mérignac
-

- Création des nouveaux PCE :

1. PCE Bordeaux : à la Cité administrative

Maintien des emplois du PCE Bordeaux Amont / Aval / Centre de la Cité

Transfert des antennes : - Lesparre du PCE Mérignac/Bouscat/Lesparre

- Bordeaux-Pessac du PCE Arcachon/Pessac (déjà implanté à la Cité)

2. PCE Mérignac / Arcachon :

2 sites existeront : - Mérignac (constitué à partir du PCE actuel Mérignac/Bouscat/Lesparre)

- Arcachon (constitué à partir de l'antenne d'Arcachon du PCE actuel

Arcachon/Pessac)

3. PCE Cenon / Langon / La Réole : à Cenon

Maintien des emplois de l'actuel PCE Bordeaux Sud-Est / Nord-Est

Transfert de l'antenne de Langon du PCE actuel Talence / Langon / La Réole.

4. PCE Libourne : à Libourne

Maintien des emplois de l'actuel PCE Libourne/Blaye

Transfert de l'attente de Blaye du PCE Libourne/Blaye

RESTRUCTURATIONS AU 01/01/2017 :

- *Fusion SIE Amont / SIE Centre (Amont supprimé)*
- *Fusion SIE Pessac / SIE Talence (Talence supprimé)*
- *Fusion SIE Sud-est / Nord-Est (Nord-est supprimé)*
- *Fusion trésoreries Mérignac / Pessac (Mérignac supprimé)*
- *Fusion et spécialisation SPL des trésoreries de Podensac et de Cadillac (Podensac supprimée)*
- *Rattachement du recouvrement impôts de la Trésorerie de Podensac au SIP de Langon*
- *Rattachement du recouvrement impôts de la Trésorerie de Cadillac au SIP de Langon*
- *Fusion et spécialisation SPL des trésoreries de Lesparre et Soulac (Lesparre supprimée)*
- *Rattachement du recouvrement impôts de la Trésorerie de Lesparre au SIP de Lesparre*
- *Rattachement du recouvrement impôts de la Trésorerie de Soulac au SIP de Lesparre*

RESTRUCTURATION AU 01/02/2017 :

- *Création du SDE (Service Départemental de l'Enregistrement) : à la Cité*

Transfert des emplois provenant du pôle d'enregistrement du SIE Bordeaux Centre.

La CAPL a examiné le projet de mouvement des personnels affectés dans les services dont les missions sont transférées vers d'autres structures.

Votes : Pour : l'administration

Contre : CGT finances publiques, FO DGFIP, Solidaires Finances

Nous avons voté contre car la CGT est opposée aux restructurations (cf déclaration liminaire)

MOUVEMENT GENERAL LOCAL DE MUTATION EFFECTIF AU 01/09/2016

La Direction indique que, suite à la constatation d'un poste vacant omis au SIP Bordeaux Centre, un contrôleur sort du mouvement spécial et rejoint le mouvement général car il obtient un vœu mieux classé. Cela engendre une modification du mouvement général : 7 agents concernés obtiennent un vœu mieux classé.

Suite à nos questions, La Direction a répondu sur les points suivants :

- La mention « *SIP Bordeaux Aval restructuration emploi supprimé* » indiquée dans le colonne « position antérieure » du mouvement signifie :
 - suppression d'un poste (prévu lors du CTL emplois)
 - transfert d'un poste vers le PCR.
- La règle du dernier emploi vacant ne s'applique plus depuis 2 ans (inscrit au PV de cette CAPL suite à notre demande). En conséquence, un agent n'ayant pas demandé la totalité des services de sa mission-structure dans une RAN donnée et n'ayant obtenu aucun voeu se retrouve « A la disposition du Directeur » (ALD) sur la RAN et sa mission-structure. L'agent fait donc partie des « mesures de gestion » (ALD, Direction, détachement).
- Un rappel a été fait par la Direction :
 - L'agent en Congé Longue Maladie (CLM) est toujours titulaire de son poste.
 - L'agent en Congé Longue Durée (CLD) n'est plus titulaire de son poste.

Votes : Pour : l'administration

Contre : CGT finances publiques, FO DGFIP, Solidaires Finances

Le projet local soumis aux élus respecte la règle de l'ancienneté. Toutefois, le mouvement est largement impacté par les transferts de missions liées aux restructurations. C'est pour cette raison que nous avons voté contre.

« MESURES DE GESTION » AU 01/09/2016

Une précision a été apportée par la Direction pour les contrôleurs issus des concours et affectés ALD RAN ou ALD 33 :

- Si l'agent B a obtenu le Concours Interne Normal (CIN), la direction affecte de manière opérationnelle l'agent sur sa spécialité choisie à l'ENFIP (par exemple : affectation en SIP pour une spécialité fiscalité personnelle), selon les engagements pris par la Direction Générale.

La Direction a en effet respecté cet engagement.

- Si l'agent a obtenu le concours interne spécial (CIS), n'ayant aucune spécialité à choisir, l'agent pourra être affecté dans n'importe quel service.

Les Elus CAPL B CGT 33

Chantal Dubourg – SIP Arcachon

David Boussarie – SIE Libourne



CGT FINANCES PUBLIQUES

de la GIRONDE

cgt.drrip33@dgifp.finances.gouv.fr

24, rue François de Sourdis
33 060 Bordeaux cedex
☎/ fax 05 56 90 76 93

1° étage, Tour A Cité administrative
– Boîte 85 33 090 Bordeaux cedex
☎ 05 56 24 81 52 Fax 05 56 24 86 34

**Déclaration liminaire
à la CAPL du 12 juillet 2016**

C'est dans un contexte de grande contestation sociale que nous tenons cette CAP.

Le gouvernement a imposé la loi El Khomri, dite « loi travail » dont personne ne veut, à grand coup de 49-3, par la répression policière et en tentant d'interdire les manifestations syndicales. Ce projet de loi, que nous combattons, va entraîner la casse du code du travail, des régressions sans précédents pour les salariés et une aggravation du dumping social.

Cette loi d'inspiration capitaliste, commanditée par l'Union Européenne et applaudie par le Medef, est rejetée par 75 % de la population, la majorité des parlementaires et des organisations syndicales.

Dans l'unité, avec les syndicats de salariés FO, FSU et Solidaires et de jeunes UNEF, UNL et FIDL, la CGT a mis toutes ses forces dans la bataille pour le retrait de cette loi et pour gagner de nouveaux droits pour les salariés.

La CGT reste déterminée dans son opposition à la loi « travail » et pour l'obtention de droits nouveaux à l'image de son projet de code du travail du 21e siècle. Et ce ne sont pas les attaques contre notre syndicat qui nous feront dévier de cet objectif.

Aux finances publiques aussi les projets de réformes destructeurs s'accumulent. Les « lignes directrices » de la DGFIP, dont la direction générale fait actuellement la promotion sont, pour la CGT, porteuses de graves inquiétudes pour l'avenir du réseau.

Il est clair que l'objectif est de démolir les missions et les services pour supprimer à nouveau des dizaines de milliers d'emplois. La CGT alerte les agents sur ces projets mortifères et les appelle à se mobiliser dans l'unité pour les combattre.

Pour nous, il faut au contraire renforcer les missions des finances publiques et créer les emplois nécessaires pour répondre aux besoins sociaux des populations.

À la DRFIP 33, nous subissons les effets de ces politiques : suppressions d'emplois, absence de visibilité sur l'évolution de nos missions, perte de repères, dégradation des conditions de travail. Des dizaines d'emplois B et C sont vacants, aggravant les difficultés résultant des suppressions d'emplois accumulées depuis des décennies.

La direction locale, à son niveau, participe à la démolition des finances publiques, des services et des missions (fermeture de trésoreries, fusion de services, centralisation de missions). Le dialogue social local est en panne.

Vous convoquez aujourd'hui des CAPL concernant le mouvement spécial d'affectation des agents de catégories C, B et A concernés par les opérations de restructurations.

Nous tenons à rappeler que la CGT Finances publiques 33 est opposée à vos projets de restructurations qui ne sont guidés que par une volonté politique de réduction budgétaire. À aucun moment, il n'est question du service public, du contribuable ou des partenaires de notre administration financière.

Votre seul souci est en effet d'entrer dans le moule dessiné par la direction nationale et respecter soigneusement les quotas qui vous sont fixés pour restructurer notre département coûte que coûte.

Pour la CGT, il faut que la direction renonce à ses projets de restructuration et ouvre de véritables discussions avec les représentants des personnels pour enfin prendre en compte les revendications des agents pour de meilleures conditions de travail, de meilleures conditions de vie au travail et pour un service public de qualité.

Les élus CGT Finances Publiques 33